



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSignée DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

QUE : Le règlement portant le numéro 387 et ayant pour objet de MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 260 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RELATIVEMENT AU CORRIDOR ROUTIER DE LA ROUTE 138 a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipale tenue le 11 février 2026

Toute personne intéressée peut prendre connaissance au bureau municipal situé au 118 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs pendant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs

Ce vingt-cinquième (25^e) jour du mois de février 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lise Lapointe", is written over a horizontal line.

Lise Lapointe
Directrice générale



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, certifie que j'ai publié l'avis annonçant l'adoption du règlement et intitulé *Règlement numéro 387, Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 260 de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs* afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement relativement au corridor routier de la route 138 en affichant, deux copies aux endroits désignés par le conseil, sur le site internet de la Municipalité entre 9 h 00 et 20 h 00 de l'après-midi, le 25 février 2026.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 25 février 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lise Lapointe", is written over a horizontal line.

Lise Lapointe

Directrice générale et greffière-trésorière